



Propos menaçants et insultants d'un client

Par **Swany**, le **18/11/2012 à 15:13**

Bonjour,rnrnJe suis gérante d'un site ecommerce et suis en litige avec une cliente qui dit ne pas avoir reçu son colis alors que le suivi de la Poste confirme que son colis a été livré.
rnNous avons fait réclamation auprès de la Poste et lui avons conseillé d'en faire autant mais elle ne veut rien entendre et demande le remboursement de son colis.rnrnCelle-ci est très hargneuse dans ses propos :rnrn "voleur" "escroc" " "votre entreprise n'est qu'une escroquerie" "obligation de mettre mon histoire absolument partout sur le net, réseaux sociaux etc" "Marre des voleurs! Et c'ets mon droits une nouvelle fois! Ici vous êtes en France, il y a des lois! Et pas de place pour les voleuse!" "je vienne camper devant chez vous et que je vous pourrisse jusqu'à la moelle" "Vous et votre mari n'êtes apparemment pas très net" Je ne suis pas une demeuré de la campagne, je connais encore mes droits" Etc.rnrnAvec des propos tels que ceux-ci, puis-je porter plainte au pénal ?rnrnMerci d'avance pour vos conseils.

Par **herve38940**, le **18/11/2012 à 23:16**

Bonjour , ben dis donc pour une personne qui connais ses droits , à mon avis , elle les connais pas du tout, car elle est hors la loi rnrnVous pouvez engager une plainte, au pénal pour diffamation : rnrn<https://www.cru.fr/documentation/droit-deonto/droit/protection-droits/diffamation> rnrnMais j'attire votre attention , sur le fait que vous disposez de 3 mois , pour déposer plainte des reception de la lettre